Lycée Français A.B.B
Luanda, Angola

AEFL
Association pour l'Enseignement Français à Luanda

ÉTABLISSEMENT CONVENTIONNÉ

aefe
Agence pour l'enseignement français à l'étranger

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale de l'AEFL du jeudi 05 octobre 2023

L'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association pour l'enseignement Français à Luanda s'est tenue le jeudi 05 octobre 2023 à 17H30, dans les locaux de l'établissement scolaire.

L'ordre du jour était le suivant :

-Présentation des modalités de gestion du Lycée
  => Prérogatives et responsabilités du Conseil d'Administration et de la Direction
-Rôle et responsabilités des différentes instances
  => Conseil d'établissement,
  => Conseil d'école,
  => Conseil de vie lycéenne, …)
-Modalités de communication entre les différentes instances et avec les parents (Pronote, Eduka, …)
-Rentrée 2023 (effectifs, nombre de classes, nombre d'enseignants, …)
-Présentation des perspectives d'évolution du Lycée : projet d'agrandissement et travaux à venir, nouvelles sections ...
-Session question/réponse
-Élection des nouveaux membres du Conseil d'Administration

L'assemblée générale a été présidée par M. Idalecio MOTA, Président du Conseil d'Administration de l'AEFL, accompagné des autres membres du CA : Mme Elise FENART, vice-présidente ; Mme Dominique SOMET, vice-secrétaire ; M. Nelson VIERA.

Étaient également présents, M. Laurent BENGUE, Proviseur, Mme Carine DOSSOU-GBETE, Directrice de l'école primaire, Mme Sophie AUBERT, Ambassadeur de France, M. René Quirin, COCAC de l'Ambassade de France et Mme Herminia DAEDEN, attachée de coopération.

Déroulement de l'assemblée générale :

1) Tour de table de présentation et Mot d'accueil de M. le Président du Conseil d'Administration

M. Idalecio MOTA a accueilli les parents et les a remerciés pour leur présence, avant de laisser chacun se présenter.

2) Mot d'accueil de S.E Madame L'Ambassadeur de France :

Après sa récente prise de poste en Angola, l'Ambassadeur de France, S.E Madame Sophie Aubert a souhaité réaffirmer le soutien de l'Ambassade auprès de l'Etablissement, rappelant qu'en tant que Lycée français, notre établissement doit remplir son rôle de service auprès des familles établies à l'étranger et en ce sens l'Ambassade suit de près la vie de l'établissement. Par ailleurs Madame l'Ambassadeur a rappelé que l'école participe également au rayonnement de la France l'Etranger.

3) Mot de présentation du COCAC

M. René Quirin, Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle, a souligné la bonne évolution du lycée, rappelant qu'un travail considérable a été fait par la Direction et les membres du CA.
M. Quirin a également rappelé le caractère important que revêt l'Assemblée Générale dans la vie de l'Etablissement.

4) **Mot de présentation de l'Attachée de Coopération**

Madame Hermínia Daeden a souhaité quant à elle souligné l'action de l'Ambassade dans la valorisation de la culture angolaise et la coopération entre la France et l'Angola.

5) Mot du Proviseur

M. BENGUÉ est revenu sur la gouvernance partagé en remerciant les membres du CA pour la qualité des travaux engagés dans les différentes commissions. Il a insisté sur le rôle des parents et leur place dans la gestion de la vie de l'établissement.

6) Elections des nouveaux membres du CA (Annexe p. 22-23)

A l'Issue des Mots d'accueil, le Président a présenté l'Ordre du jour de l'Assemblée, informant l'assistance que la séance débutera par la présentation des Candidats aux élections suivi du vote.
Il a été rappelé que 4 candidats s'étaient présentés pour 3 postes à pourvoir.

1) Madame Núria De Oliveira Kruse
2) Monsieur Ahmad El Kara
3) Philippe Resseguier
4) Magali Chandelier

3 postes maximum étaient à pourvoir lors de ces élections. Les parents d'élèves avaient reçu la liste des quatre candidats par mail au préalable. Les différents candidats se sont tour à tour présentés publiquement.
A l'issue de la présentation, le Président du CA a pris la parole pour informer qu'à la suite d'une vérification effectuée pour l'ensemble des candidats, comme le stipule les statuts de l'association, la candidature de Mme Chandelier n'était pas recevable.

La Vice-Présidente, sur invectives de Mme Chandelier et de membres de l'assistance a expliqué que Mme Chandelier a été informée dans la journée de la non-recevabilité de sa candidature en raison des frais d'inscription non acquittés, ce à quoi Mme Chandelier s'est vivement opposée arguant de modalités de paiement propres au personnel AEFE.

Le vote à bulletin secret a ensuite été organisé.
Pour être élu, conformément aux statuts, il faut obtenir la majorité des votes exprimés (soit la moitié des votes +1).
Deux assesseurs volontaires se sont présentés pour aider l'organisation du vote, ainsi que l'attachée de coopération de l'ambassade.

Résultats des votes exprimés :
87 votants (Présents + Procurations)
Bulletin blanc : 1
Bulletins nuls : 20

- Nùria DE OLIVEIRA KRUSE : 66 voix
- Ahmad EL KARA : 71 voix
- Philippe RESSEGUIER : 69 voix
- Magali CHANDELIER : 20 voix

A l'issue du vote, trois (3) candidats ont donc été élus (par ordre alphabétique) :
DE OLIVEIRA KRUSE Nùria, EL KARA Ahmad, RESSEGUIER Philippe.

Le COCAC et le proviseur adressent leurs félicitations aux nouveaux membres élus.

L'AG a été levée à 20h, suivi d'un moment convivial autour d'un cocktail.

La Secrétaire

Le Président